

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES LYCÉENS ÉLOIGNÉS DU NUMÉRIQUE ?

→ La Région a engagé un partenariat avec l'institut Break Poverty afin de mettre en place un dispositif d'accompagnement d'accès au numérique pour les lycéens normands en difficulté.

Aidez ces jeunes à être identifiés pour qu'ils puissent accéder à une connexion internet ou qu'ils puissent profiter de séances de pratiques numériques.



Les bénéficiaires pourront ainsi disposer selon leurs besoins de l'un ou des deux services suivants :

- **D'un galet de connexion à internet 4G** (il appartient au lycée de vérifier auprès de l'élève la couverture 4G à son domicile) associé à un forfait de 25 Go mensuels jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **Des séances de partage de pratiques animées par des jeunes en Service Civique** (association Unis-Cité) sur l'utilisation de l'ordinateur (prendre des notes, organiser ses fichiers...).

Ce dispositif s'adresse à des lycéens volontaires, identifiés par les établissements, en priorisant :

- les primo-entrants,
- les internes,
- les lycéens équipés d'un ordinateur portable prêté par la Région Normandie.

Les modalités d'inscription des lycéens vous seront transmises en amont de la rentrée scolaire 2022.

Contact Région Normandie

- Sylvie Frichot
- 02 32 76 86 38
- sylvie.frichot@normandie.fr

Quel est votre interlocuteur pour la distribution des ordinateurs portables et l'assistance ?

La société Econocom, prestataire de la Région Normandie, assure la livraison et l'assistance des ordinateurs portables fournis à chaque lycéen. Ce service support sera votre interlocuteur privilégié.

Un numéro de téléphone a été créé pour répondre exclusivement aux établissements : **09 74 77 42 74 ouvert de 8 h 30 à 17 h** (à ne pas communiquer aux élèves).

En dehors de ces heures, le numéro sera renvoyé vers le service d'assistance dédié aux familles.

Une plateforme, appelée Ecockpit, est mise à votre disposition pour vous

permettre de consulter le suivi et le niveau d'équipement de chacun de vos lycéens.

Vos accès vous seront communiqués fin août lors de l'appel de planification.

Pour les lycéens et leurs représentants légaux, les contacts du service assistance restent inchangés :

📞 0800 97 87 00
(numéro vert gratuit)

✉ support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

Quelles sont les étapes préalables à la distribution d'ordinateurs portables ?

- 1 **Econocom prendra contact avec vous à partir de fin août** pour programmer les livraisons d'ordinateurs et vous donner l'accès au portail Ecockpit.
- 2 **Vous pourrez à tout moment, via la plateforme dédiée, suivre l'évolution du taux de signature des conventions** par les familles et les représentants légaux.
- 3 **7 jours avant la date de livraison programmée**, si le taux de signature des conventions est égal ou supérieur à 85%, la date de livraison sera confirmée. Si le taux de signature est inférieur à 85%, la distribution est annulée et le processus est réenclenché. L'établissement sera alors recontacté pour repositionner une date qui s'intercalera au mieux dans le planning déjà établi.
- 4 **Si lors de la distribution :**
 - un grand nombre d'élèves est absent, Econocom prendra contact avec vous pour replanifier une distribution pour ces élèves à j+5.
 - un faible nombre d'élèves est absent (en dessous de 5 élèves), des ordinateurs emballés nominatifs vous seront envoyés sous 5 jours ouvrés.

Assistance

Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur (livraison, panne, réparation...)

0 800 97 87 00 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 8 h à 12 h

support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

ou rendez-vous sur :

normandie.fr



Futurs Lycéens
VOTRE ORDI FOURNI !



Vous avez adhéré au Pack Numérique Lycéen de la Région Normandie.

Retrouvez sur cette fiche toutes les informations utiles concernant la mise à disposition d'un ordinateur portable à vos élèves.



RÉGION NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen de développement régional
Financement dans le cadre de la Région de l'Union à la pandémie de Covid-19

Comment informer les futurs lycéens et leurs familles ?

► **Dès la période d'inscription il vous est proposé de :** transmettre le flyer dédié aux familles, d'installer les affiches mises à votre disposition, d'informer les familles de la nécessité de renseigner, dans le dossier d'inscription au lycée, une adresse mail valide et d'autoriser son utilisation.

► **Dès la rentrée scolaire, vous pouvez si vous le souhaitez afficher la date prévue de livraison** (affiche personnalisable à votre disposition) pour sensibiliser les lycéens à l'importance de la signature préalable de la convention, et relayer l'information sur vos actualités ENT.

► **Au fil de l'année, il est possible d'afficher le document** reprenant les engagements des lycéens et les coordonnées de l'assistance.

Quels élèves peuvent en bénéficier ?

► **Tous les élèves de Seconde** (générale, technologique et professionnelle) et de 1ère année de CAP en 2 ans.

* Les élèves de première (toutes filières confondues) ou de 2nde année de CAP, arrivant dans un lycée de Normandie en cours de parcours ou en situation de redoublement, pourront être dotés afin d'assurer l'équité d'équipements entre lycéens d'un même niveau.

L'ordinateur est-il donné aux lycéens ?

Non, l'ordinateur est prêté pour toute la durée de la scolarité au lycée.

Le lycée devra restituer :

- s'il part dans un **lycée d'une autre région** ;
- **à la fin de sa scolarité** au lycée ;
- dans le cas d'un **départ en CFA**



→ **Dans le cas où le lycée obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée**, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du pack numérique lycée.

Quelles démarches d'inscription du lycée dans le dispositif ?

► **Le Lycéen et sa famille n'ont pas à entreprendre de démarche** préalable auprès de la Région.

► **La mise à jour de vos bases d'effectifs (SIECLE, fregata...)** permet la **transmission quotidienne**, par les autorités académiques, des informations nominatives consolidées concernant vos élèves.

► **la mise à jour régulière de votre base, la complétude et l'exactitude des données sont indispensables** au repérage des lycéens concernés.

► **Une convention de prêt est envoyée par mail aux représentants légaux des élèves**

bénéficiaires, entre fin août et début octobre (à l'adresse mail renseignée dans le dossier d'inscription de l'élève).

► **Pour les élèves majeurs, ils sont directement destinataires de ce message.**

► **Cette convention de prêt est à signer électroniquement**, les familles n'ont pas besoin de l'imprimer.

► **Un flyer d'information dédié aux familles a été édité** pour présenter les différentes étapes à réaliser.

SITUATION(S) SPÉCIFIQUE(S)

→ **Lors de la rentrée scolaire 2021, 90% des familles ont signé la convention numériquement.**

Un processus complémentaire est prévu pour permettre d'inclure l'ensemble des lycéens, dont les élèves allophones, les enfants vivant en famille d'accueil et les représentants légaux éloignés du numérique ou qui ne donnent pas suite au mail.

1 15 jours après l'envoi du mail à l'ensemble des bénéficiaires, vous aurez accès, via la plateforme dédiée, aux versions PDF nominatives des conventions pour les lycéens dont les familles n'ont pas signé numériquement.

2 **Vous aurez ainsi la possibilité d'imprimer ces conventions** et de les donner directement aux lycéens concernés.

3 **Enfin, vous pourrez, sur la plateforme, télécharger le scan de la convention signée**, pour déclencher le processus de distribution de l'ordinateur, après validation par Econocom.

Que se passe-t-il en cas de casse ou de panne ?

► Le lycée ou son représentant légal doit **contacter directement l'assistance Econocom** par mail ou par téléphone.

► **Une procédure lui sera communiquée** pour retourner cet ordinateur dans son carton d'origine.

► Au vu du diagnostic de la panne, **une réparation ou un remplacement à l'identique pourra être effectuée.**

► La Région Normandie souhaite cependant responsabiliser les lycéens. **Ainsi, cette réparation ou remplacement ne sera envisagée qu'une seule fois.**

► **Un envoi par voie postale** au lycée sera assuré.

► **Votre relais est indispensable** pour assurer la remise en main propre et en toute sécurité de l'ordinateur au lycée.

Que se passe-t-il si l'ordinateur est volé ou perdu ?

► **Le lycéen majeur ou un représentant légal de l'enfant doit faire une déclaration auprès du commissariat de police** ou de la gendarmerie de son choix et transmettre celle-ci par mail à l'assistance (support.packnumeriquelyceen@normandie.fr).

► **Un nouvel ordinateur pourra être fourni au lycée par votre intermédiaire.**

► Dans ce cadre, **le remplacement par un nouvel ordinateur ne pourra être envisagé qu'une seule fois.**

Que se passe-t-il en cas de départ de l'élève ?

► **Pour un autre lycée normand ayant adhéré au pack numérique lycée :** l'élève conserve son ordinateur et informe l'assistance de son changement.

► **Pour une autre région ou un lycée normand n'ayant pas adhéré au pack numérique lycée, pour une inscription en CFA (hors de votre établissement ou hors de son cycle scolaire actuel) :** l'élève informe l'assistance de son changement et devra suivre la procédure qui lui sera indiquée pour un renvoi de l'ordinateur par voie postale dans le carton d'origine (frais d'envoi pris en charge par la Région Normandie).

► **En sortant l'élève de votre base d'effectifs, le tableau de suivi d'Econocom sera mis à jour automatiquement et vous constaterez ce changement sur votre interface de suivi de la plateforme.**

► **Si l'élève vous remet l'ordinateur en quittant votre établissement**, sans avoir effectué de démarche à son niveau, vous aurez la possibilité de récupérer une étiquette d'expédition en adressant un mail à l'assistance.

Que faire en cas d'arrivée d'un élève en cours d'année ?

► **À compter du retour des vacances d'automne, une procédure de dotation « tout au long de l'année » est mise en place pour intégrer au dispositif** les élèves arrivant en cours d'année (sous réserve que votre base d'effectifs soit mise à jour) et les lycéens où 15% des lycéens n'ont pas pu signer la convention dans les délais impartis pour la date de remise officielle.

► **Toute signature de convention avant le 10 de chaque mois enclenche une livraison au cours des 2 dernières semaines de ce même mois** dans votre établissement, pour une remise en main propre et sécurisée grâce à votre intervention.

► **La mise à jour régulière de votre base d'effectifs permet d'identifier les nouveaux arrivants** et de transmettre au représentant légal la convention de prêt à signer.

Distribution initiale : du 19 septembre 2022 au 21 octobre 2022

Dotations en cours d'année	Pour toute convention retournée signée avant le	Un ordinateur sera envoyé par Econocom la semaine du
Dotation complémentaire 1	4 / 11 / 22	7 / 11 / 22
Dotation complémentaire 2	18 / 11 / 22	21 / 11 / 22
Arrivées en cours d'année	2 / 12 / 22	5 / 12 / 22
	16 / 12 / 22	19 / 12 / 22
	6 / 01 / 23	9 / 01 / 23
	3 / 02 / 23	6 / 02 / 23
	3 / 03 / 23	6 / 03 / 23
	31 / 03 / 23	3 / 03 / 23
	5 / 05 / 23	9 / 05 / 23
	2 / 06 / 23	5 / 06 / 23